

## Conseil d'administration du 4 mai 2017

### Délibération n° 2017-06

relative à l'approbation du « *Rapport annuel sur les emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction et sur la situation financière des organismes gestionnaires de la participation des employeurs à l'effort de construction* » pour l'année 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

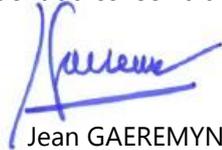
**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 342-2.-I 4°, R. 342-2. II 12° et R. 342-3 ;

DÉCIDE

**Article unique :** le rapport annuel portant sur les emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction et la situation financière des organismes gestionnaires de la participation des employeurs à l'effort de construction, présenté en conseil d'administration, au titre de l'année 2015, est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Puteaux, le 4 mai 2017  
Le Président du conseil d'administration,



Jean GAEREMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*